

Le Préfet de l'Allier

Le Président du Conseil départemental
de l'Allier

**ARRÊTÉ conjoint N° 2111 portant approbation
du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Allier 2021-2027**

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU la circulaire interministérielle du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU la circulaire interministérielle du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage ;

VU le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

VU le décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage ;

VU le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Allier 2012-2018 ;

VU l'avis de la commission départementale consultative des gens du voyage du 29 mars 2021 ;

VU la délibération du conseil départemental de l'Allier en date du 11 mai 2021 ;

VU les avis des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Allier 2021-2027 est approuvé.

Article 2 :

La commission départementale consultative des gens du voyage établit chaque année un bilan d'application du schéma.

Article 3 :

Le schéma est révisé au moins tous les six ans à compter de sa publication.

Article 4 :

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Allier 2021-2027 annule et remplace le schéma départemental 2021-2018.

Article 5 :

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Allier 2021-2027 sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture ainsi que du conseil départemental de l'Allier et transmis par voie électronique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale du département.

A Moulins le

02 SEP. 2021

Le Préfet,

Jean-Francis TREFFEL

Le Président du Conseil départemental,

Claude RIBOULET